

UN DÉPUTÉ SANS HISTOIRE NI MÉMOIRE ?

Le député de la 5^{ème} circonscription du Gard, Alexandre Allégret-Pilot, a prévu de présenter ses vœux en plusieurs communes du territoire, dont celle du Vigan ce samedi 1^{er} février.

Non content de s'imposer dans une ville où il n'est pas le bienvenu (au 2^{ème} tour des élections législatives en juin 2024, il n'a recueilli que 33 % des voix face à son concurrent Michel Sala), cet homme disposera de l'espace Lucie Aubrac...

Prêter cette salle qui porte le nom d'une héroïne de la résistance à quelqu'un qui écrit publiquement « la parité est une régression » ; qui traite l'inscription de l'IVG dans la constitution de « grande mascarade » ; c'est pour le moins troublant de la part de la mairie du Vigan, et c'est une offense à Mme Aubrac qui a promu l'action des femmes dans la guerre contre le nazisme.

Par ailleurs, on se demande si le député n'est pas plutôt en recherche de notoriété, pour tenter un retour au Vigan après son enfarinage d'octobre... Voudrait-il encore inventer une histoire d'hystériques fascistes rouges ? Voudrait-il déposer une nouvelle plainte contre des militant·es ? Nous tenons à lui rappeler que la justice est déjà fort occupée par les dossiers le concernant :

→ enquête par le Parquet National Financier sur la **signature potentiellement illégale d'un décret** octroyant 1,3 millions d'euros à une société inexistante, dans le cadre d'une tentative d'abus d'un vigneron ;

→ enquête sur une possible **infraction au code électoral** au cours des dernières élections législatives

→ enquête par le Pôle national de lutte contre la haine en ligne sur la **campagne de cyber harcèlement** déclenchée par une publication de M. Allégret-Pilot contre une journaliste du Monde : « Lâchez-vous. Qui vit par l'épée périra par l'épée. »

Contre cet opportuniste aux propos sexistes qui n'a aucun scrupule à porter plainte pour une poignée de farine, **nous appelons au contraire à défendre la liberté d'expression et de contestation des citoyen·nes, et à soutenir notre camarade enfarineur lors de l'audience prévue mercredi 5 février à 14h au tribunal judiciaire d'Alès.**